

Nos morts

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

house, et de rappeler celui, encore tout récent, d'un autre membre d'honneur de la Société, M. le professeur *Huffel* (Nancy), éminent publiciste et grand ami de la Suisse et de ses forestiers; celui encore de MM. *C. Zwicky*, professeur, dont le souvenir restera cher à tous ses élèves, et *D. Krättli*, ancien inspecteur forestier à Davos. Il prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de ces chers disparus.

A un aimable télégramme de félicitations reçu du président de la Ligue suisse pour la protection de la nature, l'assemblée décide de répondre par des vœux de réussite et des remerciements.

M. le président local déclare la séance levée. Le film du Parc national retient encore de nombreux sociétaires au « Rätushof » et trouve son succès accoutumé.

Zurich, septembre 1935.

Le secrétaire : *E. Badoux*.

NOS MORTS.

† **Georges Steinegger, ancien inspecteur forestier, à Schaffhouse**
(1851—1935).

Le 25 août est décédé, à Schaffhouse, après une courte maladie, M. *Georges Steinegger*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement, qui a atteint le bel âge de 84 ans.

Issu d'une famille de paysans, le défunt était né le 16 mars 1851, dans la petite ville de Neunkirch. Après l'achèvement de ses études à l'école cantonale de Schaffhouse, il fait un stage au service topographique de cette ville et entre, en 1869, à l'Ecole forestière de Zurich. Puis, ayant achevé son stage forestier à Winterthour, il collabore à l'étude du tracé de la ligne du chemin de fer de l'Uetliberg. En 1873, il devient adjoint de l'inspecteur forestier de la ville de Soleure. Un an plus tard, à St-Gall, on lui confie l'étude de divers projets de travaux de défense contre torrents. Nommé, en 1875, inspecteur forestier de l'arrondissement de Werdenberg, il se fixe à Ragaz, où il se marie peu après. En 1877, enfin, il est rappelé dans son canton d'origine, comme inspecteur d'un de ses deux arrondissements forestiers, avec siège à Schaffhouse. Il y a exercé sa belle activité durant 50 ans, soit jusqu'en 1926, date à laquelle il prit sa retraite.

Au moment de sa nomination à Schaffhouse, la conversion du taillis composé en haute futaie y battait son plein. Le jeune inspecteur continua systématiquement dans cette voie, car il n'avait pas tardé à réaliser que l'augmentation de la proportion du bois de service dans nos forêts était devenue une nécessité. Il sut habilement employer divers moyens pour y parvenir, mais sans pédanterie. Il eut le mérite, en particulier, de veiller à créer des peuplements riches en espèces forestières, à l'instar du taillis sous futaie. Et celui aussi de tirer un parti judicieux de la coupe d'éclaircie durant la conversion.

Les forêts domaniales dont M. Steinegger avait la gérance furent rapidement pourvues d'un réseau de chemins logiquement conçu et dans l'exécution desquels le côté esthétique ne fut pas oublié. C'est à lui surtout qu'on est redevable de la mise sur pied des *Instructions pour l'établissement de plans d'aménagement*, de 1881, ainsi que de la *Loi forestière cantonale de 1904*. Et, durant cette période d'activité



Georges Steinegger,
ancien inspecteur forestier, à Schaffhouse.

d'un demi-siècle, il a eu l'occasion de former nombre de stagiaires et aussi de gardes forestiers.

Le défunt était avant tout un excellent praticien, tandis que le côté théorique de la profession ne l'intéressait guère. Au demeurant, il ne resta pas confiné étroitement dans son activité professionnelle, mais s'intéressa à la politique, pour laquelle le servaient la vivacité de son esprit et sa prudence. Se rattachant au parti radical de la ville de Schaffhouse, il présida à ses destinées durant plus de 10 ans; il fut membre du Grand Conseil durant une période législative, du Conseil communal durant 9 périodes, et aussi du synode.

Le défunt a fait partie du Comité permanent de la Société fores-

tière suisse, dont il fut le caissier. Il présida, durant 30 ans, la société pour l'embellissement de la ville de Schaffhouse. En reconnaissance des services rendus, ces deux associations lui avaient conféré le titre de membre d'honneur. Notons enfin que M. Steinegger fut membre, durant quelques années, de la commission de surveillance de la Station de recherches forestières. A. U.

(Extrait et traduit d'un article paru à la *Zeitschrift*, n° 10.)

† Daniel Krättli, ancien inspecteur forestier de l'arrondissement du Prätigau (Grisons).

Le 9 août est mort à Davos, où il était en visite chez des parents, M. *Daniel Krättli*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement; il était âgé de 86 ans.

Né en 1849, à Untervaz, il fit ses classes dans son village, puis partit en Amérique où il s'installa chez des parents. Les conditions de vie qu'il y trouva ne lui ayant pas plu, il rentra au pays natal et se décida à entrer à l'Ecole cantonale de Coire. Lors de son admission à l'Ecole forestière de Zurich, il approchait de la trentaine. Cet étudiant, déjà âgé et à la stature herculéenne, jouit naturellement parmi ses condisciples d'un prestige particulier. Il sortit de l'école ayant décroché le diplôme de forestier.



Daniel Krättli,
anc. inspecteur forestier de l'arr. du Prätigau
1849—1935.

Après avoir collaboré, pendant quelque temps, aux travaux d'un partage de forêt dans le Calancatal, Krättli accepte, en 1882, le poste nouvellement créé de gérant des forêts de la commune de Zernez et qu'il échange, en 1888, avec celui d'inspecteur de l'arrondissement de Thusis. Deux ans plus tard, en 1890, il devient inspecteur des forêts de la ville de Coire. Mais, de caractère indépendant, il ne sut pas s'entendre avec son supérieur. Au demeurant, la vie à la campagne lui plaisait mieux que celle du citadin. Si bien qu'en 1893 il rentre dans l'administration cantonale et devient inspecteur de l'arrondissement du

Prätigau, auquel se rattachait, jusqu'en 1905, la « Landschaft Davos ». Il conserva ce poste jusqu'en 1922, date de sa démission.

Daniel Krättli était de caractère indépendant; quand il avait fixé son opinion sur une question, il n'en démordait pas. Mais il a laissé en bon état les forêts dont il avait la surveillance. On aurait pu croire souvent qu'il était adversaire des nouveautés. Et, pourtant, il n'a cessé de s'intéresser au développement de la sylviculture, suivant de près les publications suisses et s'intéressant beaucoup aux périodiques forestiers étrangers. Il a bravement rempli ses fonctions de forestier à la montagne, cela durant 40 ans, ne se laissant jamais effrayer par le mauvais temps ou des circonstances défavorables. Et il a vraiment bien gagné les dernières belles années d'une retraite, exempte de tout souci. Il s'occupait volontiers, durant cette période de repos, à la lecture d'ouvrages scientifiques ou historiques. Bien qu'il sût, dès longtemps, que le climat des hautes régions ne lui convenait plus, il se décida à aller faire une courte visite à sa parenté à Davos. Il ne put, hélas, en repartir !

Daniel Krättli laissera le souvenir d'un homme franc et loyal. Que la terre lui soit légère ! M.

(Tr. : H. B.)

COMMUNICATIONS.

L'Etat et la sylviculture en Hollande.

Le directeur de l'administration forestière de l'Etat néerlandais, M. E. D. van Dissel, recevant très souvent, de l'étranger, des demandes de renseignements sur l'activité de cette administration, il a eu l'heureuse idée de publier sur le sujet une brève notice qui a paru en 1931. Comme il a eu l'amabilité de nous l'adresser, nous avons le plaisir d'en extraire, à l'intention de nos lecteurs, les quelques données suivantes.

Notons d'abord que, durant le siècle écoulé, la surface boisée de la Hollande a progressé de façon réjouissante : de 169.000 ha en 1833, elle est montée à 254.000 ha en 1930 (taux de boisement : 7,8 %, par rapport à la superficie totale). A ce moment, les différentes essences y étaient réparties comme suit :

Futaie feuillue	20.800 ha	} feuillus, 101.500 ha
Taillis simple	67.900 »	
Oseraies	12.800 »	
Résineux	152.500 »	

Contrairement à ce que l'on serait tenté d'admettre, ce sont les *peuplements de résineux qui l'emportent*, ceux-ci étant en grande majorité de pin sylvestre. La proportion des résineux a augmenté surtout dans la seconde moitié du siècle dernier, provoquée par une